

Retour de congé parental

Par **congeparental**, le **15/09/2015 à 18:42**

Bonjour,

Je rentre d'un congé parental de 15 mois et retrouve mon poste. Je disposais d'un bureau, de secteur partagé avec mes collègues. À mon retour le 1er de ce mois au lieu de 3 collaborateurs nous sommes 4 et les secteurs sont alors remaniés et redistribués mais mon ancien bureau se trouve occupé par la nouvelle collaboratrice. Ils ont fait des travaux dans l'entreprise afin de créer de nouveaux bureaux en l'occurrence 2 en 1 seul en lieu et place d'une ancienne cave donc au sous sol, il n'y a aucune perspective de vue sur l'extérieur et il y a des petites fenêtres à plus d'1m80 à partir desquelles on peut apercevoir les roues de voitures du parking. Aujourd'hui alors que nous avons convenu avec la nouvelle de s'échanger les bureaux une fois sur 2 mon supérieur m'annonce que le bureau de la "cave" sera le miens sans aucune justification j'ai juste le droit de subir. Selon lui ils me doivent juste un bureau. Qu'en est-il? Suis-je en mesure de me "rebeller"? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **15/09/2015 à 19:31**

Bonjour,

Il me semble très difficile de contester vos conditions de travail tant que vous ne pouvez pas opposer à l'employeur des textes réglementaires mais je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel [CHSCT] et/ou du Médecin du Travail...

Par **congeparental**, le **15/09/2015 à 23:50**

Merci pour votre réponse.